

Harries, K.D. and Brun, S.D. (1978) *The Geography of Laws and Justice. Spatial perspectives on the criminal justice system.* New York, Praeger Publishers, 174 pages.

Jean-Pierre Thouez

Volume 22, numéro 57, 1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021416ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021416ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Thouez, J.-P. (1978). Compte rendu de [Harries, K.D. and Brun, S.D. (1978) *The Geography of Laws and Justice. Spatial perspectives on the criminal justice system.* New York, Praeger Publishers, 174 pages.] *Cahiers de géographie du Québec*, 22(57), 448–449. <https://doi.org/10.7202/021416ar>

industrielles constituées en phase d'euphorie, etc... Au total, deux livres intéressants qui sont plus complémentaires que concurrents.

Claude MANZAGOL
Département de Géographie
Université de Montréal

HARRIES, K.D. and BRUN, S.D. (1978) *The Geography of Laws and Justice. Spatial perspectives on the criminal justice system.* New York, Praeger Publishers, 174 pages.

K.D. Harries approfondit dans cet ouvrage ses travaux sur la répartition territoriale des indicateurs sociaux. Après la géographie du crime et de la justice parue en 1974, nous avons celle des lois et de la justice. Alors que le premier ouvrage était limité à l'analyse cartographique d'un phénomène social à différentes échelles, celui-ci fournit des éléments pour une étude des mécanismes du système judiciaire américain.

L'ouvrage est divisé en sept chapitres couvrant respectivement les différentes composantes de ce système depuis la sélection du jury, les variations régionales des condamnations et les réformes que l'on devrait apporter. La question fondamentale est la suivante : la justice devrait être la même pour tous à l'échelle du pays. Par conséquent, la répartition inégalitaire dans les ressources, dans les sentences, nous oblige à repenser l'idée d'un droit à une justice égale pour tous. Selon les auteurs, cette inégalité légale et judiciaire tient aux variations sociales, culturelles et politiques des états et des régions. Ils l'expliquent à l'aide des philosophies dominantes et des grands courants migratoires, en insistant sur leur localisation géographique. Un autre élément important à mon avis est que la justice criminelle relève d'abord de l'État (à la différence du Canada). Cependant, on peut relever avec les auteurs un certain nombre d'aberrations : l'existence de comtés (paroisses) et d'états « secs » (restriction d'usage de l'alcool) où pour les éviter il suffit de se déplacer dans un autre comté ou un autre état; de même, un autre auteur avait publié une étude remarquable dans les *Annals of the Association of American Geographers* sur les périmètres permis à la prostitution (vol. 64, 1974, p. 357). On pourrait citer d'autres cas, mais il n'en reste pas moins que ces mesures reflètent, dans un certain sens, les décisions de la majorité de la population locale, même si elles ont une dimension morale susceptible de frapper l'imagination de « l'étranger ». Par conséquent, les droits individuels restent limités par l'héritage culturel, les philosophies locales et régionales. Ceci n'enlève rien à l'importance de la question soulevée mais on doit garder ces contraintes en mémoire.

Plus important à mon avis, est la sélection des jurés. Le cas des Rosenberg est là pour nous le rappeler où, à New York, parmi les jurés choisis, il n'y avait ni pauvre, ni homme de couleur, ni juif, etc... De plus en plus, on accorde le droit à la défense de refuser un jury pour cause de non-représentativité; celle-ci s'entend non seulement au regard des critères socio-économiques, démographiques classiques mais aussi à celui des attitudes et des comportements. Les auteurs voient avec raison le rôle possible du géographe dans ce domaine, si l'on admet une réforme fondamentale à savoir, éliminer la sélection fondée sur les listes des votants et les règlements de certains états qui tendent à exclure certains groupes sociaux.

Les droits individuels étant subordonnés à la localisation résidentielle, la définition du crime et la sévérité de la condamnation sont pas conséquent différentes d'un état à l'autre. Harries et Brun essaient de justifier leurs hypothèses en recourant à l'analyse multivariée. Les variables indépendantes utilisées devaient à l'origine porter sur les caractéristiques de la cour de justice, y compris les profils du procureur, du juge, des jurés et les caractéristiques de l'accusé : âge et sexe, race, statut socio-économique et milieu culturel. Malheureusement, le manque de données limite leur analyse à quelque 30 districts sur 89 et aux variables du premier groupe : proportion de récidivistes; proportion de vols de voitures, vols et violations aux lois fédérales sur les drogues; transfert à des agences auxiliaires; pourcentage de juges républicains; degré de surdité et âge des juges; et quatre variables relatives au type de procédure envisagé. Les variables dépendantes sont relatives aux condamnations (une des variables est pondérée selon un système adopté par le système fédéral), et aux probations. Malheureusement, les résultats apparaissent décevants : seule la variable « existence d'un casier judiciaire — récidiviste » est significative parmi le groupe des variables considérées comme « facteur légal »; par contre les variables « non légales » présentent des variations jugées significatives. Peut-on, à ce niveau, se poser des questions sur le processus judiciaire ou dans quelle mesure les variables adoptées pour décrire le juge — qui sont non significatives — sont réellement probantes ? Les auteurs poursuivent leur analyse sur les condamnations pour usage de drogue dans l'Oklahoma et pour d'autres types de charges dans les états de l'Iowa, Californie, etc... Les travaux peuvent être considérés comme des études préliminaires; l'accessibilité aux données (cette fameuse « confidentialité » des informations qui ne frappe pas seulement ce domaine en géographie) et la

sensibilité de l'institution judiciaire aux critiques de l'extérieur, limitent sérieusement la portée des conclusions.

Comme alternative, Harries et Brunn suggèrent une autre approche : identifier la « disparité » dans un système donné à différentes échelles (progressive disparity analysis) et effectuer une analyse causale des facteurs locaux. Ce qui complique le problème, au-delà de l'existence de données viables (rappelons qu'au Canada par exemple, l'appréhension d'un criminel est très variable d'un crime à l'autre), le problème d'aggrégation, la difficulté d'avoir des séries chronologiques sont des contraintes méthodologiques majeures.

Finalement, les réformes portant sur la réorganisation du système judiciaire peut être envisagées sous l'angle spatial et les auteurs en fournissent un certain nombre d'exemples : méthode des ratios, pondérations, des files d'attente, l'analyse de variance..., qui permettraient de résoudre ces problèmes d'ordre technique. Si l'on devait porter une critique majeure à cet ouvrage à l'aide de la grille marxiste, on pourrait se demander avec raison si la justice ne reflète pas une des contradictions de notre société et par conséquent, l'analyse basée sur la lutte des classes ne devrait-elle pas être envisagée ? Dans quelle mesure la classe sociale dont les juges sont issus reflète-t-elle la classe des travailleurs du périmètre géographique où ils sont élus ? Quel est le profil de ceux qui votent pour ou contre une loi (et de ceux qui ne peuvent ou qui s'abstiennent) ? Que veut dire un état libéral face à la répression des minorités, des immigrés... Si l'on admet cette grille, d'autres questions toutes aussi pertinentes peuvent être soulevées, nécessitant une autre méthodologie, d'autant plus efficace que les informations restent parcimonieuses. La méthode historique et empirique dans une perspective matérialiste utilisée pour une étude critique de la police américaine peut s'avérer valable. Voir en particulier *The Iron fist and the velvet glove : an analysis of the U.S. police, 1977*, Center for research on criminal justice, P.O. Box 4373, Berkeley, California, U.S.A. 94704.

Jean-Pierre THOUÉZ
Département de Géographie
Université de Montréal

Instituto Panamericano de Geografía e Historia et CETENAL (1977) **Manual de materiales didácticos para la enseñanza de la Geografía a nivel medio**. México, Comisión de Geografía, 161 pages.

Tiré à plus de 3000 exemplaires, ce guide méthodologique pour l'enseignement de la géographie en Amérique Latine a été préparé par une équipe de géographes latino-américains, membres de la Commission de Géographie de l'Institut Panaméricain de Géographie et d'Histoire. Il s'agit du premier d'une série qui couvrira tous les pays latino-américains. Celui-ci contient néanmoins les éléments généraux essentiels et des exemples concernant de façon plus spécifique le Mexique.

Ce manuel est un outil qui est mis à la disposition des professeurs de géographie qui s'adressent aux étudiants du niveau secondaire (12 à 18 ans) et vise à les aider à dispenser un enseignement de meilleure qualité. Il veut également susciter chez l'étudiant le sens de la recherche et créer chez le maître la conscience du fait que la géographie est une science appliquée et indispensable dans la solution des problèmes de la mise en valeur du territoire national.

Le livre se compose de sept chapitres. Le premier s'intéresse au programme, c'est-à-dire à la planification des cours. Celui-ci doit être bâti autour de la définition de cinq éléments majeurs : les objectifs d'apprentissage, les activités d'apprentissage, les techniques de participation, les ressources ou matériel didactique et l'évaluation. Le second chapitre concerne les données statistiques dont l'utilisation et le traitement permettent de cerner de plus près la réalité. Après avoir dressé une typologie de ces données, l'auteur présente un tableau synoptique définissant les différentes étapes à suivre dans l'étude de la répartition de la population d'un pays et dans la détermination des facteurs physiques, géographiques et socio-économiques responsables. Ce tableau intéressant omet néanmoins de faire appel aux facteurs historiques et politiques dont l'importance est fondamentale dans l'explication des interrelations spatiales. Enfin, l'auteur met en garde l'enseignant sur un certain nombre de questions et, en particulier, sur la valeur, la validité et le sens qu'on est en mesure d'accorder aux paramètres statistiques. Le troisième chapitre traite du livre des textes choisis en tant que référence et appui à l'enseignement magistral. D'un contenu acceptable, cette partie devrait être néanmoins refondue dans sa présentation, car le texte est subdivisé en un trop grand nombre de paragraphes, ce qui rend sa lecture difficile. Les deux chapitres consacrés à la présentation des matériaux audio-visuels pourraient être regroupés en un seul. Les documents laissés en appendice auraient avantage à être intégrés au texte principal. En outre, le choix d'une même problématique pour tous les chapitres serait certes plus heureux que la simple mention de quelques exemples.